

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES  
N° DEL 030 348 25A0029

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>			<u>DATE DE LA CONVOCATION</u>	<u>DATE DE LA SÉANCE</u>
<u>AFFÉRENTS AU CONSEIL</u>	<u>EN EXERCICE</u>	<u>QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION</u>		
19	19	14	07/11/25	19/11/25

Séance du mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le mercredi 19 novembre à 18:30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du conseil municipal de la Mairie de Vézénobres. Sous la présidence de : M. OMBRAS Sébastien, Maire de Vézénobres.

TOURNIER Anne-Lise a été élue secrétaire de séance.

Présents : PIGRENET T., OMBRAS S., ROUX Y., RICHARD Y., BOURRIE D., SERAFINO J-C

Présentes : ALLEMAND L., LOUBET N., TOURNIER A-L., BERENGER C., BRES V., GLAD G. CHAPTAL C.

Absent(e)s : Mme LAMETZ A. donne pouvoir à Mme GLAD G.

excusé(e)s : Mmes PRECIGOUT K. WAYOLLE A.

Mrs DUPIRE P-J., CROUZET S., PARISOT A.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

FINANCES LOCALES  
CONVENTION TRIPARTITE D'OCCUPATION DU SOL ENTRE L'ASSOCIATION « ENTENTE SPORTIVE VEZENOBRES TIR ALES AGGLOMERATION », LA SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE ET LA COMMUNE DE VEZENOBRES

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il a été solliciter par la société communale de chasse afin de leur mettre à disposition un terrain pour installer un local de chasse afin de pouvoir se mettre en conformité avec les normes concernant le dépeçage des animaux prélevés.

Après une prospection des terrains appartenants à la commune de VEZENOBRES, il en ressort que le terrain le plus approprié se trouve sur la parcelle cadastrée section AE N°79 qui se trouve sous un bail emphytéotique de 99 ans signé en 1980 avec l'entente sportive de Tir de Vezenobres – Alès Agglomération.

Suite à une rencontre entre la Commune de VEZENOBRES, la société communale de chasse et l'entente sportive de Tir un accord a été convenu pour mettre à disposition de la société de chasse de vezenobres une partie de la parcelle cadastrée section AE n°79 soit environ 500 m<sup>2</sup>.

En contre partie l'entente sportive de Tir de Vezenobres – Ales agglomération pourra disposer du prêt à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AE N° 244 afin de l'utiliser comme parking de stationnement.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal de mettre en oeuvre est signé tous documents liés à l'aboutissement de ce projet .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DÉCIDE**  
(POUR : 14, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires liées à la mise à disposition d'une partie de terrain à la société communale de chasse, et le prêt à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AE N° 244.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement du projet, y compris la convention tripartite.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour extrait conforme

Le Maire de Vézénobres

Sébastien OMBRAS

MAIRIE DE VÉZÉNOBRES

2025

(Gard)

